

Conseil général du

28 octobre 2019

RAPPORT

NO 71

DU CONSEIL COMMUNAL

Point 5

- a) **Discuter et approuver un crédit de Fr. 652'000.00 destiné à la réfection de la route de la rue de la Petite Côte et de la route de liaison de la Petite Côte au Jourez, comprenant la réfection de la chaussée, le remplacement des conduites d'eau, des eaux usées et l'aménagement d'une conduite d'eau résiduaire ainsi que son financement**
- b) **Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement**

La route de la Petite Côte est en mauvais état, cela nécessite une réfection.

Si, dans un premier temps, il n'était prévu qu'une remise en état du tapis de la chaussée, une analyse plus approfondie a révélé que les canalisations devaient être refaites dans ce secteur. Le PGEE mentionne ce secteur comme étant en mauvais état et nécessitant une réfection.

Le système d'évacuation des eaux est actuellement en système unitaire.

Les travaux consisteront donc au descriptif suivant :

2.1 TRAVAUX ROUTIERS

Surface de chaussée : 1'700 m²

- Dégrappage complet de la surface de revêtement bitumineux
- Creusage et construction d'un nouveau coffre de chaussée (épaisseur 40 cm)
- Pose de pavés en granit sur les bords de chaussée
- Pose de revêtement bitumineux (enrobé : 6 cm ; tapis d'usure : 4 cm)

Remarque : les enrobés sont considérés avec une teneur HAP < 5'000. Il y aura lieu de faire des essais HAP pour valider la filière d'évacuation des enrobés et le coût de ces évacuations.

2.2 CONDUITE D'EAU CLAIRE (CH 219 À CH 220)

Longueur de conduites PP DN 200 mm : 110 m'

- Remplacement de deux tronçons de conduites d'eaux mélangées actuels par de nouvelles conduites d'eaux claires avec chambres supplémentaires

- Nécessaire pour pouvoir construire les réseaux d'eaux usées et d'eau potable en parallèle et pour le raccordement sur le réseau d'eaux claires existant

2.3 COLLECTEUR DES EAUX USÉES

Longueur totale des conduites : 300 m y compris les raccordements privés

- Construction d'un nouveau réseau pour les eaux usées en PE DN 200 mm
- Rue Au Jourez, tronçon entre chambres 219 et 221 avec raccordement sur secteur Est
- Rue Petite Côte, tronçon entre chambres 217 et 219

2.4 CONDUITE D'EAU POTABLE

Longueur conduite principale : 330 m, raccordements privés : 80 m

- Remplacement de la conduite d'eau potable par des tubes PE d= 160 mm
- Embranchement et raccordements sur les bâtiments privés jusqu'au bord de parcelle y compris vannes d'arrêt
- Pose de conduites provisoires pour l'alimentation des bâtiments pendant les travaux
- Pose de 4 nouvelles bornes incendie
- Il y aura lieu d'avertir les propriétaires privés que la mise à terre de leur bâtiment ne sera plus garantie et qu'ils en sont responsables

2.5 RACCORDEMENTS PRIVÉS SUR PARCELLES NO 1208 ET 888

Travaux de raccordements sur les 2 parcelles comprenant :

- Eaux usées et eaux claires
- Eau potable, génie-civil et appareillage
- Electricité, pose de tubes selon projet La Goule
- Raccordements Swisscom

2.6 SWISSCOM

- Pose de 2 nouveaux regards Gatic sur chambres existantes selon projet Swisscom du 11 mars 2019

2.7 ELECTRICITÉ LA GOULE ET ECLAIRAGE PUBLIC

- Pose de nouveaux réseaux de tubes PE 100 et 1 PE 60 pour éclairage entre chambres existantes et 80 mm pour les raccordements privés, selon projet La Goule du 11 avril 2019
- Pose d'un buffet électrique

2.8 EBL

Utilisation des mêmes tubes que pour raccordements La Goule, à confirmer.

Le crédit demandé se répartit comme suit :

ESTIMATION DES COÛTS (TTC +/- 10%)

Travaux routiers

Travaux de génie civil Fr. 255 000.00

Réfection et déplacement de la conduite d'eaux claires

Travaux de génie civil Fr. 52 000.00

Nouveau collecteur d'eaux usées

Travaux de génie civil Fr. 91 000.00

Remplacement de la conduite d'eau potable

Travaux de génie civil Fr. 34 600.00

Travaux d'appareillage Fr. 107 000.00

Travaux de raccordement sur parcelle no 1208 (privée)

Travaux de génie civil et appareillage Fr. 4 800.00

Travaux de raccordement sur parcelle no 888 (privée)

Travaux de génie civil et appareillage Fr. 5 200.00

Travaux Swisscom

Travaux de génie civil Fr. 6 200.00

Travaux électriques La Goule

Travaux de génie-civil Fr. 39 200.00

Câblage éclairage Fr. 15 000.00

Total des travaux

Y compris 10 % divers/imprévus et 7.7% TVA Fr. 610 000.00

HONORAIRES D'INGÉNIEURS

Offre du 18 décembre 2018 Fr. 42 000.00

Total du crédit Fr. 652 000.00

Le financement de cet investissement s'établit comme suit :

Travaux privés à refacturer aux propriétaires privés	Fr. 10 000.00
Travaux relatifs au réseau d'eau à financer par le fonds des eaux	Fr. 141 600.00
Travaux relatifs au réseau des canalisations à financer par le fonds des eaux usées	Fr. 91 000.00
Travaux à financer par emprunts	<u>Fr. 409 400.00</u>
TOTAL	<u>Fr. 652 000.00</u>

Avec cet investissement, outre la remise en état de la route, un nouveau tronçon sera en système séparatif et évitera ainsi de traiter des eaux de pluie à la station d'épuration.

Point 6

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Veignat Norbert, son épouse Mme Jeannin Bénédicte et leur fils Veignat Pierre et fixer la finance d'admission

Monsieur Veignat est né le 12.12.1958 à Luxeuil les Bains en France, Madame Veignat est née le 17.02.1966 à Belfort en France et leur fils Pierre est né le 24.02.2006 à Thonon les Bains en France.

La famille Veignat habite aux Bois depuis le 1^{er} janvier 2008. Monsieur exerce la profession de Dr ingénieur chez Portescap à La Chaux-de-Fonds et Madame est mère au foyer. Les époux Veignat sont mariés depuis 2000 et ont deux fils : Enzo qui a 20 ans et est naturalisé depuis le 02.02.2016 et Pierre qui est âgé de 13 ans et qui suit sa scolarité à l'école secondaire du Noirmont.

Le Canton du Jura a procédé à l'audition de Madame et Monsieur Veignat et considère que toutes les conditions sont remplies pour que cette famille obtienne la nationalité suisse.

Les époux Veignat possèdent une maison familiale aux Bois et apprécient de vivre en Suisse, pays qui offre, selon eux, une qualité de vie exceptionnelle à tous les niveaux.

Le Conseil communal est favorable à ces naturalisations et vous recommande de les accepter. Comme à l'accoutumée, la finance d'admission reste fixée à Fr. 150.00, montant qui représente le remboursement des frais administratifs pour le traitement de la présente demande.

Point 7

Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PSJ/Les Verts) intitulée « Un petit plus pour la nature et la convivialité au village »

01.03.2018

Les Bois, le 19 mars 2018

Conseil général de la commune des Bois
Groupe PS-Les Verts

Postulat

Un petit plus pour la nature et la convivialité au village

La commune des Bois est prête à opter pour des aménagements et une gestion plus écologique de ses espaces publics et espaces verts.

La population en sera le bénéficiaire direct, en plus de la flore et de la faune bien sûr.

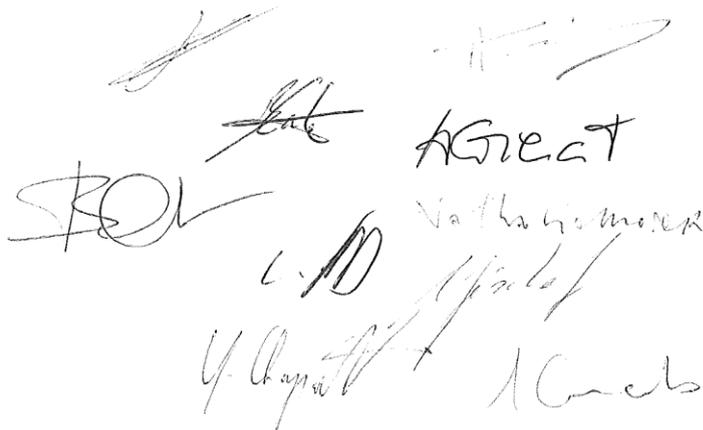
La commune peut également tirer un avantage financier d'un entretien moins soutenu de ses espaces publics.

Une gestion différenciée, plus écologique, des espaces de verdure permet d'augmenter la diversité des milieux, d'enrayer la perte de la biodiversité tout en créant un espace de vie agréable. Mais l'abandon d'une gestion « propre en ordre » au profit d'une nature plus sauvage peut être perçu par les citoyens comme un défaut d'entretien.

La démarche devrait porter sur les espaces susceptibles d'accueillir une gestion plus extensive ou d'être modifiés et diversifiés à court ou moyen terme (plates bandes, îlots routiers, bords de route et talus, places de jeux, parcs, cours d'école, cimetière, parkings, etc.)

Dans un premier temps, avant toute mise en oeuvre de mesures concrètes, il s'agit de dresser le catalogue des espaces verts et d'associer la population à cet inventaire, puis de classer ces espaces en fonction de critères écologiques, culturels et sociaux.

Pierre-Yves Dubois


AGREACT
Valérie Guimond
Y. Chappard
A. Coues

Le postulat de M. Pierre-Yves Dubois demande qu'un inventaire des surfaces, propriétés de la commune, soit établi dans le but de définir une stratégie favorisant un entretien plus proche de la nature.

La Commune municipale Les Bois est propriétaire de 71 parcelles de terrains. Celles-ci sont divisées en plusieurs catégories telles que :

Genre	N° parcelle	Détails
Chemins, routes et trottoirs	2 - 3 - 4 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 979 - 60 - 139 - 121 - 144 - 194 - 211 - 841 - 869 - 878 - 887 - 909 - 913 - 915 - 932 - 935 - 963 - 1005 - 1006 - 1079 - 1093 - 1101 - 1120 - 1127 - 1131 - 1133 - 1136 - 1150	
Forêts	398 - 390 - 388 - 387 - 386 - 385 - 406 - 978	
Terrains à bâtir	1188 - 1174 - 1095 - 1168 - 1167 - 1166 - 143	
Terrains agricoles	293 - 140	
Installation du service des eaux	822 - 758 - 733	822 : réservoir
Installation du service de l'épuration des eaux	1032 - 1097 - 1024	
Terrains d'utilité publique	1018 - 982 - 951 - 323 - 721 - 151	982 : terrain d'entraînement du Football-club 1018 : alentours halle de gym

		<p>721 : ciblerie des Prailats (forêt désaffectée)</p> <p>951 : crèche communale</p> <p>323 : ancien hangar des pompes Sous-les-Rangs</p> <p>151 : place de l'école et alentours de la halle</p>
Zone verte	1165	1165 : zone tampon quartier du Plane Percé (verger retropomme)
Surface en bordure de route	193 - 912	<p>193 : sortie ouest du village</p> <p>912 : sortie est du village</p>
Places publiques	25 – 33	<p>25 : jardin d'enfants du Bas du Village « est »</p> <p>33 : parcours de la 1^{ère} section Bas du Village côté ouest</p>
Routes et espaces publics	77 - 1149	<p>77 : route de Biaufond, ruelle de la Baronne, abri PC, déchèterie</p> <p>1149 : jardin d'enfants Derrie lai Bâme</p>

Avec cet inventaire, le Conseil communal estime avoir rempli le postulat de M. Dubois. En ce qui concerne l'entretien de ces parcelles, celui-ci est déterminé par leur utilisation.

Les surfaces agricoles sont mises à disposition de différents agriculteurs et sont exploitées de façon extensive.

Les parcelles en zone d'utilité publique sont également mises à disposition de petits exploitants qui les utilisent à leur guise pour le fourrage.

Les parcelles utilisées pour les services communaux sont fauchées 1 à 2 fois par année maximum.

Point 8

Traitement de la question écrite de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée « Statistique des frais scolaires »

01 0302 3005

Question écrite n° ____

Groupe PS/Verts

Question écrite

Madame le Maire, Messieurs les conseillers communaux,

Lors de la discussion de la motion transformée en postulat déposé par M. Pierre-Yves Dubois en 2018, mais également à l'issue de la séance, toutes sortes d'informations contradictoires voire des rumeurs ont été entendues et ont circulé.

Nous demandons au conseil communal de nous dire, si dans les 5 dernières années, des parents d'élèves ont été indemnisés pour transporter leurs enfants à l'école.

Si tel est le cas, nous souhaitons

- savoir quel montant a été dépensé chacune de ces 5 dernières années,
- connaître le poste budgétaire dont il s'agit.

En dernier lieu, nous souhaitons connaître les lieux d'où proviennent les parents qui ont été indemnisés pour transporter leurs enfants à l'école. Nous ne voulons pas connaître nommément les personnes eu égard au respect de la protection des données.

Le groupe PS/Vert, vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien donner.

Pour le groupe PS/Vert Martial Farine

Les Bois, le 14 janvier 2018

AG 2018

(Handwritten signatures and notes)
K...
N...
C...
J...
D...

Le Conseil communal répond comme suit à la demande de Monsieur Martial Farine du Groupe PS/Les Verts :

Durant ces cinq dernières années, des indemnités de transports ont effectivement été payées à certains parents d'élèves pour le transport de leurs enfants. Afin d'éviter toute supposition, le Conseil communal précise que ces indemnités ont été versées avec l'aval du Service de l'enseignement. Aussi, si la Commune a bien fait les avances de frais, celles-ci ont été remboursées par le Canton dans le cadre des frais de transports scolaires. Dès lors, la Commune s'est contentée de procéder à l'avance de frais. Les sommes suivantes ont été versées :

- Année 2014 : Fr. 4'367.05
- Année 2015 : Fr. 3'904.10
- Année 2016 : Fr. 3'898.30
- Année 2017 : Fr. 2'330.00
- Année 2018 : Fr. 0.00

Ces montants peuvent être retrouvés sous la rubrique 5101.318.01. Cette rubrique comporte également d'autres frais de transports. Dès lors, les sommes précitées ont été retranchées des frais totaux de ce poste budgétaire.

L'auteur de la question écrite demande de connaître le lieu de domicile des parents qui ont bénéficié de ces indemnités, sans pour autant connaître leur nom, eu égard au respect de la protection des données. Le Conseil communal estime que la simple géolocalisation du domicile des parents permettrait déjà de divulguer le nom des bénéficiaires. Aussi, il renonce à répondre à cette question tout en assurant néanmoins que le domicile de ces parents se situait dans des hameaux reconnus comme tels par le Service de l'enseignement et que la distance à parcourir entre le domicile et l'école était supérieure à 2 kilomètres pour l'école primaire et 3 kilomètres pour l'école secondaire.

Le Conseil communal estime ainsi avoir répondu à la question écrite de Monsieur Martial Farine.